



REGLEMENT INTERIEUR : SECTION GYMNASTIQUE POUR ADULTES

La section de gymnastique est une activité de détente et de plaisir. Afin que vos cours soient optimums, nous vous recommandons :

La tenue :

La tenue doit être adaptée à la pratique : vêtements de sport (jogging, survêtement), une bonne paire de chaussures de sport propres, réservées à la salle de sport. Pour votre confort et par mesure d'hygiène, vous installerez sur le tapis une serviette éponge. Enfin, il est recommandé de se munir d'une bouteille d'eau afin de vous hydrater régulièrement pendant le cours.

Certificat médical :

Dans le cas d'inscription prioritaire : soit vous joignez un nouveau certificat médical de 2018 (daté à partir du mois de juin 2018 au plus tôt), soit vous joignez l'attestation prouvant que vous avez remis un certificat médical de – de 3 ans et attestant avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé (joint au verso). Le certificat médical ou l'attestation devra être obligatoirement joint au dossier d'inscription. Sans l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas traitée et passera après les dossiers d'inscription au forum, dans la limite des places disponibles.

Dans le cas d'inscription au forum : Un certificat médical de 2018 est obligatoire pour toute inscription. En l'absence de ce dernier dans les 15 jours suivant l'inscription, celle-ci sera suspendue jusqu'à la remise du certificat médical au secrétariat de l'ASV.

Rattrapage de cours :

Des rattrapages sont possibles exclusivement lorsque le professeur n'a pas pu assurer son cours et avec son accord. En aucun cas pour convenance personnelle.

Confidentialité :

Il est demandé aux adhérents de ne pas utiliser les numéros de téléphone personnels des professeurs ni de les diffuser. En cas de demande particulière, les responsables de section et le secrétariat de l'ASV sont là pour vous répondre ou transmettre vos questions.

Attestation :

Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet. Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société.

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité uniquement auprès du secrétariat.

Conditions de remboursement :

Toute inscription est définitive pour la saison en cours. Seuls 2 cas pourront faire l'objet d'un remboursement au prorata :

- 1/ En cas de problème médical **AVEC** certificat à l'appui, concernant un arrêt de longue durée,
- 2/ En cas de déménagement lointain.

Aucune autre réclamation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

Attention : 1 seul cours d'essai est proposé pour tout(e) nouvel (le) adhérent(e) ou nouvelle discipline.

Nous vous remercions d'avoir consacré quelques minutes à la lecture de ce règlement, le respect et l'application de ces quelques règles par chacun permettront un bon déroulement de l'activité.

Nous vous souhaitons une belle année sportive.

Les responsables de l'activité Gym Forme Jour
Christiane Jacquet / Michèle Pinon

Les responsables de l'activité Gym Forme Soir
Madeleine Loriot / Agnès Schwebig / Catherine Vaudeleau